



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Pôle Événementiel

Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FOODTRUCK 2025

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : 📠 (Obligatoire):

Email 📧 : @

N° de kbis (obligatoire)

N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

🔑 **Emplacement souhaité (joindre plan) :**

.....

🔑 **Pour quelle occasion :**

.....

🔑 **Votre activité :**

Détail de l'ensemble de votre activité :

.....

.....

🔑 **Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement) :**

Façade :

Profondeur :

🔑 **Puissance électrique :**

Ampérage :

🔑 **Tarif au 1^{er} juin 2024 :**

Food truck en denrées alimentaires - Forfait de : 744,00 € à l'année*

* Le tarif est susceptible d'évoluer en fonction de la revalorisation annuelle.

Pièces à fournir (obligatoirement) :

1. Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
2. Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle
3. Attestation HACCP (hygiène alimentaire)
4. 1 photo représentative d'une récente production
5. 1 photo du Food truck

Avertissement :

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de l'activité sous peine d'amende.

L'occupant ne sera en aucun cas autorisé à la dépose du mobilier pendant la période et devra faire en sorte d'aménager leur emplacement avec la présence du mobilier existant (poubelles, bancs, pots de fleurs, bornes...).

La municipalité se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc.

Je m'engage :

- ♦ à respecter les dates, horaires, dimensions, les activités qui me sont autorisées,
- ♦ à respecter la propreté du site,
- ♦ à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- ♦ à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- ♦ à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,
- ♦ à acquitter la redevance correspondant à cette occupation
- ♦ à accepter l'emplacement qui pourrait m'être autorisé même s'il ne correspond pas au métrage demandé.

Date :

**Signature du demandeur
précédé de « lu et approuvée »
vaut acceptation du règlement**

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE.
CE DOCUMENT, CONSTITUE UNE DEMANDE QUI NE VAUT EN AUCUN CAS AUTORISATION TACITE**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur le maire de Narbonne - service des régies pour la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Services interne à la collectivité, CCI, Préfecture, DGFIP, Chambre Agriculture, Direction départementale des fraudes. Les données sont conservées pendant toute la durée de l'autorisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la imitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : m.veyrac@mairie-narbonne.fr ou au 04-68-90-30-20. Ou notre délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.